COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 022-212201313-20251219-2025_102-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	15
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	10

Séance du 19 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Jean-François LE GALL, Maire en date du 11 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Jean-François LE GALL, Saïg RUBEUS, Nicolas GRELLEPOIX, Pascale LE GALL, Yvon LE CREFF, Maryline DUEDAL, Christophe CHAVANON, Pauline LE BALC'H.
Absents excusés : Didier LE GUEN, Laure LE GUEN, Gaëlle LAGADEC, Arnaud LE FOLL (pouvoir à Maryline DUEDAL), Béatrice LE GUYADER (pouvoir à Pascale LE GALL), Françoise PICHOURON,
Absent :
Secrétaire de séance : Pauline LE BALC'H

Délibération n° 2025-102
Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Monsieur le Maire expose que les travaux de réhabilitation du pont de Pont Ar Goff, enjambant le Guic, en mitoyenneté avec la commune de PLOUNEVEZ-MOEDEC sont retenus au Programme National Ponts conduit par le CEREMA en raison de l'état dégradé de l'équipement. Des travaux de réhabilitation sont donc nécessaires. Plusieurs études préalables ont été conduites par les cabinets ANTEA et FONDASOL afin de déterminer la solution technique la plus appropriée. Un programme de travaux sous forme d'avant-projet montre un total de travaux estimatifs de 380 000 €. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans la mesure où ils sont nécessaires à la rénovation de ce pont.
Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes préalables	50 000 €	Financement fonds propres études et MO	40 000 €
Travaux	360 700 €	Etat – PnP (60% travaux + études)	276 420 €
Maîtrise d'Oeuvre	50 000 €	Etat – DSIL (20% travaux)	72 140 €
		Autofinancement travaux (20%)	72 140 €
TOTAL	460 700 €	TOTAL	460 700 €

Le projet est susceptible d'être entièrement réalisé pendant les second et troisième trimestres de l'année 2026 afin de bénéficier des périodes de basses eaux dans le lit de la rivière.
Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments demandés par les services préfectoraux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- arrête le projet de réhabilitation du Pont Ar Goff ;
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus ;
- sollicite une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 20 % du montant HT des travaux subventionnables, soit 72 140 €.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification
Le 30 DEC. 2025

La secrétaire de séance,
Pauline LE BALC'H
Conseillère Municipale

MAIRIE DE LOGUIVY-PLOUGRAS (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Maire
Jean-François LE GALL